

Le droit disciplinaire de la fonction publique

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402

Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

Droit public



Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

18/01/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Intervenant(s) :

Maître Manuel DELAMARRE,
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
Ancien Premier conseiller de Cour administrative d'appel
Ancien président du Conseil de recours de la petite couronne de la Région Ile de France
Maître de conférences à Sciences-Po Paris

Prérequis : Aucun

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Rappeler, de manière très détaillée, le droit applicable en matière de sanction disciplinaire dans la fonction publique (fautes, sanctions, procédures administratives, procédures juridictionnelles)
- Permettre une mise à jour des dernières jurisprudences en la matière

Programme :

La formation s'organisera en trois temps :

- I. Les fautes disciplinaires et les sanctions applicables
- II. La procédure disciplinaire interne à l'administration
- III. Le contrôle juridictionnel en matière disciplinaire

A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402

Date

18/01/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise



Spécialisation

Droit public

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

28 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant et par formation)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour
Avocat et autre public :	210 €/jour